

Martine LE GAL

De: [REDACTED]
Envoyé: mercredi 3 février 2021 11:36
À: Enquete Publique PLU
Objet: Enquête publique : modification n°3 du PLU

A l'attention de monsieur le commissaire enquêteur - Bois le roi, le 3 février 2021

Monsieur,
Nous vous faisons part de nos remarques sur la modification n°3 proposée.

1/ Protection du patrimoine bâtis :

Certaines maisons « affolantes », maisons bourgeoises historiques, sont exclus de l'inventaire sur les quais de Seine ou quartiers historiques (autours de la gare ou de la place de la république). Nous ne connaissons pas les critères de sélections qui est incohérente en l'état. Nous souhaitons que des critères soient connus de tous afin de refaire un inventaire objectif du patrimoine bâtis.

2/ Protection du patrimoine végétal :

De nombreux parcs et jardins n'ont pas été identifiés ni protégés. Nous ne connaissons pas les critères de sélections qui est incohérente en l'état. De la même manière que pour le patrimoine bâtis, nous souhaitons que des critères soient connus de tous afin de refaire un inventaire objectif du patrimoine végétal et des arbres remarquables.

- Le parc des chardonneret proche de la gare doit être sorti du périmètre d'attente afin d'être véritablement protégé en espace boisé classé
- l'ensemble des bois autour du Collège, des Écoles et du Centre de Loisirs,
- des parcelles dans la bande des 50 m du massif forestier dans la zone UD aux Foucherolles.
- à l'entrée de Bois le Roi, du triangle de la mare aux Marchais.
- le parc remarquable du château de Brolles est à protéger en espace boisé classé.

3/ Densification du quartier de la gare va amener davantage de problèmes de stationnement et de circulation déjà compliqués aujourd'hui .

4/ Périmètre d'attente : pour quels projets ? Quelles justifications ? Les bacots ne savent pas « quel est le projet global d'urbanisation en vue par la mairie ». Les propriétaires concernés ne savent pas ce qui risque de se passer sur leur terrain.

5/ Les Règles de constructions doivent être les mêmes pour toutes constructions, qu'elles soient privées que pour les services publiques et annuler celle-ci « Il n'est pas fixé de règle pour les constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif ». Cette règle dénatura l'aspect de certains quartiers.

6/ Dans cette règle, il faut exiger une **preuve de replantation** « de même espèce ou de même qualité paysagère » des arbres supprimés.
« Les arbres abattus pour les besoins de la construction devront être remplacés par la plantation d'arbres de même espèce ou de même qualité paysagère, dans des conditions assurant leur développement. Au minimum, il y aura un arbre (de plus de 8 m à maturité) par 200 m² d'espaces libres »

7/ Ne pas autoriser les piscine dans le retrait de 6 ou 10 mètres par rapport à l'alignement, cela va générer des nuisances entre voisins.

8/ Supprimer cette règle ou réduire la limite de hauteur indiquée de 25 m « La hauteur des installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif, autres que des constructions, mesurée au point le plus haut ne doit pas excéder 25 mètres ».

9/ En zone UB, refuser d'implanter de nouvelles constructions en limite séparative, même si la ou les limites sont déjà bâties sur la propriété voisine. Sinon, une construction pourrait ainsi être accolée à celle déjà existante sur un fond voisin sans que ce dernier ait son mot à dire.

Nous souhaitons vivre dans une commune exemplaire en matière de cadre de vie, d'environnement, d'intégration paysagère des nouvelles constructions, de préservations de nos parcs et jardins. Bois le Roi doit croître dans un rythme maîtrisé et non exponentiel. Elle a tous les atouts pour être un pôle touristique au sein du massif de Fontainebleau et du Parc Régional du Gâtinais. C'est cette vision que la mairie et l'agglomération devraient défendre.

Nous sommes donc défavorable à cette modification n°3.

En vous remerciant,

Cordialement,

Agnès, Xavier, Baptiste, Marie et Victor BLONDAZ-GERARD

~~XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX~~
~~XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX~~

Martine LE GAL

De: ~~Ville de Bois le Roi - Bois le Roi~~
Envoyé: mercredi 3 février 2021 10:54
À: Enquete Publique PLU
Objet: modification du PLU

Je n'approuve pas la modification du PLU de Bois le Roi et souhaite que ce village conserve son authenticité.

Martine LE GAL

De: [REDACTED]
Envoyé: mercredi 3 février 2021 11:35
À: Enquete Publique PLU
Objet: Remarques sur le projet de modification n°3 du PLU de Bois-le-Roi
Pièces jointes: cartoNetoucheapasàmonptitbois.PNG

A l'attention de Jean-Pierre Marjolet

Bonjour Monsieur,

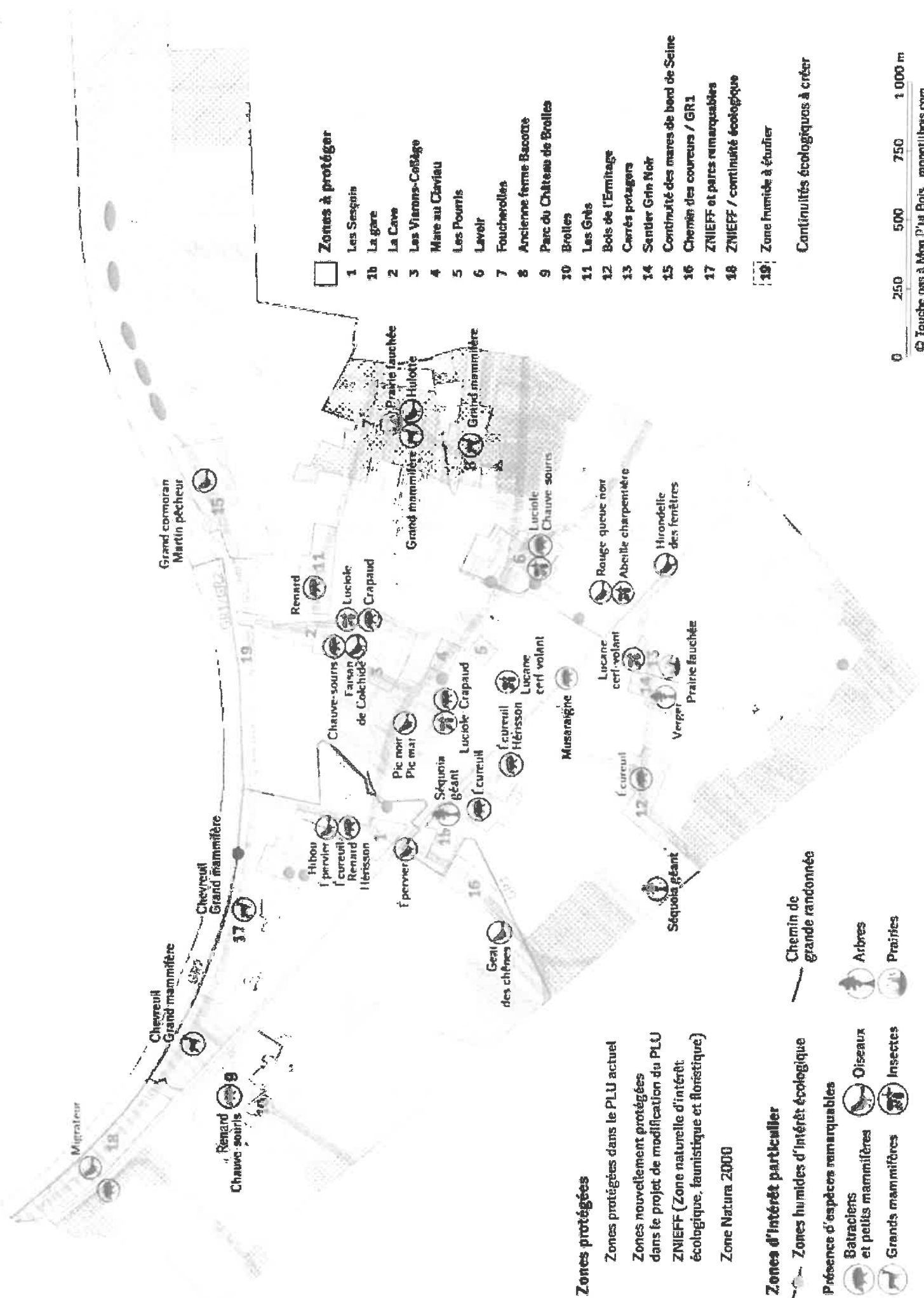
Je vis à Bois Le Roi. Je suis très attachée à cette ville et à son environnement exceptionnel.

J'aimerais pouvoir me dire que ces prochaines années, cet endroit que j'aime et où j'ai décidé de vivre sera protégé (espaces arborés, semi-naturels, faune et flore) de la pression immobilière.

C'est pour cette raison que je me joins aux autres courriers et messages que vous avez dû recevoir pour vous demander la mise en place de protections minimum dans le cadre de la modification du PLU de Bois le Roi. Notamment la protection des espaces naturels cartographiés par l'association Ne Touche pas à mon p'tit Bois (en pièce-jointe).

Veillez agréer Monsieur, mes salutations distinguées.

Elise Bonifay



Zones à protéger

- 1 Les Saesquis
- 1b La gare
- 2 La Cave
- 3 Les Vianons-Collège
- 4 Mare au Claviu
- 5 Les Poutils
- 6 Levoir
- 7 Foucherolles
- 8 Ancienne ferme-Bacotte
- 9 Parc du Chateau de Brolles
- 10 Brolles
- 11 Les Grès
- 12 Bois de l'Ermitage
- 13 Carrés potagers
- 14 Sentier Grin Noir
- 15 Continuité des mares de bord de Seine
- 16 Chemin des coureurs / GR1
- 17 ZNIEFF et parcs remarquables
- 18 ZNIEFF / continuité écologique
- 19 Zone humide à étudier

Continuités écologiques à créer

Zones protégées

Zones protégées dans le PLU actuel
 Zones nouvellement protégées dans le projet de modification du PLU
 ZNIEFF (Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique)
 Zone Natura 2000

Zones d'intérêt particulier

Zones humides d'intérêt écologique
 Présence d'espèces remarquables

- Batraciens et petits mammifères
- Grands mammifères
- Oiseaux
- Insectes
- Arbres
- Prairies



Martine LE GAL

De: [REDACTED]
Envoyé: mercredi 3 février 2021 09:42
À: Enquete Publique PLU
Objet: Enquête publique PLU

Bonjour,

Nous ne voulons pas de cette modification du PLU.

Nos raisons sont les suivantes :

- Notre village ne doit pas être dénaturé.
- Notre village doit être protégé quand il est encore temps.
- Nous souhaitons préserver notre cadre de vie.
- Nous ne voulons pas que notre village soit fortement urbanisé. En 30 ans nous avons vu des changements considérables et l'arrivée de nuisances qu'il ne faut pas dépasser.
- Nous ne voulons pas non plus que la population augmente alors que nous avons un retard important d'investissement et d'équipements dans tous les domaines (par exemple la maison de santé).
- Nous ne voulons pas que nos impôts augmentent pour financer toutes ces nouvelles infrastructures.

Cordialement.

Michel et Isabelle Gallet-Ménager

Martine LE GAL

De: [REDACTED]
Envoyé: mercredi 3 février 2021 15:56
À: Enquete Publique PLU
Objet: A l'attention de Monsieur Jean-Pierre MARJOLET

Bonjour à Tous,

Nos élus passés, présents et certainement futurs (?) ont toujours prôné l'aspect VILLAGE de Bois le Roi !

Alors, de grâce, arrêtons de laisser se construire des vérues sur des mouchoirs de poche, et ainsi transformer notre belle ville en banlieue dortoir !!!

Bien cordialement.

Frédéric Doucet

Par ailleurs, les constructions nécessitant des fouilles plus importantes que pour les maisons individuelles et sur de plus grandes surfaces peuvent induire des modifications dans les couches géologiques complexes constituant notre sous sol - et perturber le cheminement souterrain des eaux de la nappe superficielle de la forêt (inondations des sous sols de nombreuses maisons par exemple dans le quartier de la gare lors des grands événements pluvieux qui ne feront que s'accroître si ces cheminements sont interrompus).

Je souhaite que la ville reste une agglomération boisée, à taille humaine, que soit préservée la variété de la faune et de la flore, en continuité de la biodiversité de la forêt et des rives de Seine, que ses maisons si caractéristiques de cette portion de la vallée de Seine construites fin du XIX^e et début du XX^e centrées dans leurs jardins petits ou grands soient protégées dans un environnement non dénaturé les mettant en valeur et que le quai de Seine sur toute sa longueur, ses villas et maisons, espaces verts privés ou publics fassent l'objet d'un programme de sauvegarde accrue.

Ces caractères font l'identité de la ville, son attrait pour les bacots, habitants actuels et futurs ainsi que pour les visiteurs (amis, randonneurs, sportifs, vacanciers et touristes) de passage ou de quelque durée.

En vous remerciant par avance de l'attention que vous voudrez bien porter à mes remarques, je vous adresse, Monsieur, mes respectueuses salutations.

Madame J. Drouhin

Martine LE GAL

De: [REDACTED]
Envoyé: mercredi 3 février 2021 14:26
À: Enquete Publique PLU
Objet: Enquête PLU

Madame, monsieur,

Par ce courrier, je conteste la modification du plan local d'urbanisation de Bois le roi, comme il est proposé.

Bois le roi est un village et doit le rester. Les personnes viennent s'y installer pour la qualité de vie qu'ils y trouvent. Cette qualité doit être maintenue et même enrichie.

Bois le roi n'a pas besoin de s'urbaniser car c'est exactement ce que les nouveaux Bacots veulent fuir. Les gens quittent Paris pour vivre plus en harmonie avec la nature.

C'est cette philosophie que nous devons protéger et encourager.

Les espaces verts doivent être maintenus et entretenus dans ce sens. Les sentiers ne doivent pas disparaître mais se développer.

Avec l'urbanisation, c'est l'insécurité de se déplacer que vous allez favoriser. On constate déjà une augmentation du flux de voitures malgré le service de bus et les services d'accompagnement des enfants.

Nous avons le privilège de vivre dans cette diversité végétale et animale que nous perdrons avec votre plan d'expansion du village.

J'insiste sur le terme de « village » car nous avons un mode de vie qui se rapproche plus du comportement social d'un village que d'une ville.

L'agrandissement n'est pas une fatalité et nous devons plutôt mettre en place des mesures pour protéger cette qualité de vie.

Nos enfants doivent pouvoir développer leur autonomie sans avoir peur de se déplacer comme dans les grandes villes.

Nous devons inciter les gens à laisser leur véhicule et utiliser ces sentiers qui traversent la ville et qui sont utiles.

En arrivant à Bois le roi, j'ai retrouvé la convivialité rurale que j'ai connue pendant mon enfance, en province.

Le village où j'ai grandi a connu un développement d'urbanisme comme vous le proposez et en a perdu son âme, ses valeurs sociales.

Je ne veux pas que Bois le roi connaisse le même déclin.

Protégeons son authenticité !!

Garder et Développer l'aspect « village » de Bois le roi est vital à la survie de la qualité de vie dont nous jouissons aujourd'hui.

Je dis NON :

- A l'augmentation des constructions et leur hauteur.
- Aux logements bas de gamme.
- Aux constructions mitoyennes
- Au développement de zones commerciales
- A la parcellisation des terrains.

Drusin Rudy.

Martine LE GAL

De: [REDACTED]
Envoyé: mercredi 3 février 2021 14:44
À: Enquete Publique PLU
Objet: Remarques sur le projet de modification n°3 duPLU de Bois-le-Roi
Pièces jointes: cartoNetoucheapasàmonptitbois.PNG

A l'attention de Jean-Pierre Marjolet

Bonjour Monsieur,

Je vis à Bois Le Roi. Je suis très attachée à cette ville et à son environnement exceptionnel.

J'aimerais pouvoir me dire que ces prochaines années, cet endroit que j'aime et où j'ai décidé de vivre sera protégé (espaces arborés, semi-naturels, faune et flore) de la pression immobilière.

C'est pour cette raison que je me joins aux autres courriers et messages que vous avez dû recevoir pour vous demander la mise en place de protections minimum dans le cadre de la modification du PLU de Bois le Roi. Notamment la protection des espaces naturels cartographiés par l'association Ne Touche pas à mon p'tit Bois (en pièce-jointe).

Veuillez agréer Monsieur, mes salutations distinguées.

Lucie Calonne

Martine LE GAL

De: [REDACTED]
Envoyé: mercredi 3 février 2021 10:46
À: Enquete Publique PLU
Objet: Modification du PLU

Bonjour ,

Vous trouverez mon avis concernant cette modification

Pourquoi choisir de fortement densifier Bois le Roi alors que nous avons un retard important d'investissement et d'équipements dans tous les domaines...C'est prendre les choses complètement à l'envers et cela risque de créer chez les nouveaux habitants un fort mécontentement.

La pression démographique est un risque important pour la biodiversité et pour cet environnement remarquable que constitue BOIS LE ROI -

Merci d'avance de prendre en compte ces remarques et mes réserves concernant cette modification

Cordialement

Frédérique KERAMATI

[REDACTED]

Martine LE GAL

De: [REDACTED]
Envoyé: mercredi 3 février 2021 10:33
À: Enquete Publique PLU
Objet: modification du PLU

M. Compoint Christian
[REDACTED]
[REDACTED]

Paris, le 03 février 2021

A l'attention de Jean-Pierre Marjolet
Enquêteur Public pour la modification n°3 du PLU Mairie de Bois le Roi
4 avenue Paul Doumer
77590 Bois le Roi enquetepubliqueplu@ville-boisleroi.fr www.pays-fontainebleau.fr/enquetepublique16

Objet : Remarques sur le projet de modification n°3 du PLU de Bois-le-Roi

Monsieur,

Le département de Seine-et-Marne déclare sur son site internet : "Le Département mène une stratégie de long terme pour protéger son environnement exceptionnel en veillant tout particulièrement à la cohésion de tous les acteurs".

Bois-le-Roi a une situation écologique particulière entre les milieux de la vallée de la Seine et ceux de la forêt de Fontainebleau (voir carte IGN au 1/25000e). La commune se situe au milieu de réservoirs de biodiversité et constitue un chaînon essentiel pour la continuité naturelle.

Les espaces arborés, encore semi-naturels par leur faune et leur flore dispersés dans le centre de la commune et ses abords, sont menacés de disparition sous la pression immobilière ; nous assistons à une dangereuse régression de la biodiversité locale. Cette évolution est encore accélérée par le changement climatique qui, non seulement fragilise la strate arborée et les nombreux milieux humides à Bois-le-Roi, mais aussi les constructions déjà existantes.

Je demande au vu de :

- l'accélération du rythme de divisions des terrains et la construction parfois sur la parcelle entière qui font disparaître les grands espaces propices à la faune et à la flore
 - la multiplication des coupes d'arbres à hautes tiges et le décapage de beaucoup de zones boisées ;
 - l'autorisation de nombreux projets immobiliers à forte imperméabilisation (et qui mettent en place un éclairage permanent) ;
 - la menace qui pèse sur les espaces forestiers insuffisamment protégés ;
 - la suppression et le pompage systématique des sources présentes dans le sous-sol ;
- la mise en place de « protections minimum » dans le cadre de cette modification.

Il y a urgence à protéger les milieux naturels de la commune.

Dans le bilan de concertation, à la question « La protection de Bois-le-Roi ne devrait-elle pas passer par la création d'espaces boisés (classés) supplémentaires ? », la réponse est : « ce point mériterait une étude plus longue des besoins de la commune ». C'est justement parce que les besoins de la commune vont croissants, en raison de l'augmentation de la population et de la densification planifiée par le projet de territoire, qu'il y a urgence à protéger les espaces naturels dont la valeur biologique et patrimoniale sont reconnues. Ces mesures de protection ne vont pas à l'encontre de la croissance, au contraire, elles l'anticipent.

C'est pourquoi je souhaite que les espaces naturels cartographiés par l'association Touche pas à mon p'tit bois soient protégés en urgence.

Cette carte, réalisée à partir des observations des habitants, est loin d'être exhaustive et constitue donc un socle minimum de protections à mettre en place sans attendre. Sans cela, ces milieux exceptionnels, qui abritent des

espèces endémiques et menacées (crapauds, chauve-souris, lucioles, oiseaux...) disparaîtront à court ou très moyen terme.

Enfin, il ne suffit pas d'écrire " les modifications ne devraient pas avoir d'incidences négatives sur les milieux naturels protégés et la biodiversité " (notice de présentation, page 88) pour que ce soit vrai. Seule la mise en place de mesures de protections concrètes permettra de l'affirmer.

En vous souhaitant bonne réception de mes remarques, je vous adresse Monsieur, mes plus respectueuses salutations.

Christian Compoint

Martine LE GAL

De: ~~godefroy.rhodes@champeaux.com~~
Envoyé: mardi 2 février 2021 22:07
À: Enquete Publique PLU
Objet: Enquête publique Modification PLU Bois le Roi

Bonjour,

Nous sommes Bacots depuis tout juste un an. Nous avons choisi de nous établir à Bois-le-Roi pour Bois-le-Roi ! Pour son cadre verdoyant entre Seine et forêt. Tout projet de ce type ne peut que dénaturer ce qui fait le charme et l'atout de la commune. On mesure bien ce que "densification" veut dire...

Godefroy et Rhodes Champeaux

Martine LE GAL

De: [REDACTED]
Envoyé: mercredi 3 février 2021 10:33
À: Enquete Publique PLU
Objet: modification PLU

Mme Ursula COMPOINT
[REDACTED]
[REDACTED]

Paris le 3 février 2021

A l'attention de Jean-Pierre Marjolet
Enquêteur Public pour la modification n°3 du PLU Mairie de Bois le Roi
4 avenue Paul Doumer
77590 Bois le Roi enquetepubliqueplu@ville-boisleroi.fr www.pays-fontainebleau.fr/enquetepublique16

Objet : Remarques sur le projet de modification n°3 du PLU de Bois-le-Roi

Monsieur,

Le département de Seine-et-Marne déclare sur son site internet : "Le Département mène une stratégie de long terme pour protéger son environnement exceptionnel en veillant tout particulièrement à la cohésion de tous les acteurs".

Bois-le-Roi a une situation écologique particulière entre les milieux de la vallée de la Seine et ceux de la forêt de Fontainebleau (voir carte IGN au 1/25000e). La commune se situe au milieu de réservoirs de biodiversité et constitue un chaînon essentiel pour la continuité naturelle.

Les espaces arborés, encore semi-naturels par leur faune et leur flore dispersés dans le centre de la commune et ses abords, sont menacés de disparition sous la pression immobilière ; nous assistons à une dangereuse régression de la biodiversité locale. Cette évolution est encore accélérée par le changement climatique qui, non seulement fragilise la strate arborée et les nombreux milieux humides à Bois-le-Roi, mais aussi les constructions déjà existantes.

Je demande, au vu de :

- l'accélération du rythme de divisions des terrains et la construction parfois sur la parcelle entière qui font disparaître les grands espaces propices à la faune et à la flore
- la multiplication des coupes d'arbres à hautes tiges et le décapage de beaucoup de zones boisées ;
- l'autorisation de nombreux projets immobiliers à forte imperméabilisation (et qui mettent en place un éclairage permanent) ;
- la menace qui pèse sur les espaces forestiers insuffisamment protégés ;
- la suppression et le pompage systématique des sources présentes dans le sous-sol ; la mise en place de « protections minimum » dans le cadre de cette modification.

Il y a urgence à protéger les milieux naturels de la commune.

Dans le bilan de concertation, à la question « La protection de Bois-le-Roi ne devrait-elle pas passer par la création d'espaces boisés (classés) supplémentaires ? », la réponse est : « ce point mériterait une étude plus longue des besoins de la commune ». C'est justement parce que les besoins de la commune vont croissants, en raison de l'augmentation de la population et de la densification planifiée par le projet de territoire, qu'il y a urgence à protéger les espaces naturels dont la valeur biologique et patrimoniale sont reconnues. Ces mesures de protection ne vont pas à l'encontre de la croissance, au contraire, elles l'anticipent.

C'est pourquoi je souhaite que les espaces naturels cartographiés par l'association Touche pas à mon p'tit bois soient protégés en urgence.

Cette carte, réalisée à partir des observations des habitants, est loin d'être exhaustive et constitue donc un socle minimum de protections à mettre en place sans attendre. Sans cela, ces milieux exceptionnels, qui abritent des espèces endémiques et menacées (crapauds, chauve-souris, lucioles, oiseaux...) disparaîtront à court ou très moyen terme.

Enfin, il ne suffit pas d'écrire " les modifications ne devraient pas avoir d'incidences négatives sur les milieux naturels protégés et la biodiversité " (notice de présentation, page 88) pour que ce soit vrai. Seule la mise en place de mesures de protections concrètes permettra de l'affirmer.

En vous souhaitant bonne réception de mes remarques, je vous adresse, Monsieur, mes plus respectueuses salutations.

Ursula Compoint